



N° 2024_062

AFFAIRES GENERALES – Présentation du Rapport annuel du délégataire (RAD) Eau potable

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 28 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 8 juillet 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Florence MARQUES DA SILVA, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 16

Votants : 20

Excusés :

Christine ADRIAN, Carl LEQUERTIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, et Charline MARTINEAU.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE
Carl LEQUERTIER Bruno GUITTARD
Sébastien GALERON Pascal FOULON
Joël GIRARD Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Conformément aux articles D. 2224-1 à D. 2224-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du délégataire (RAD) du service public de l'Eau Potable pour l'année 2023, service délégué à la société Véolia.

Le Conseil municipal prend acte des informations principales données sur le Rapport annuel du délégataire de service public de l'eau potable pour l'année 2023 :

Chiffres clés – Consommateurs :

1. 3679 habitants desservis
2. 1686 abonnés
3. Consommation moyenne : 110 l/habitant/jour

Chiffres clés – Exploitation :

1. Réservoir de 200m³
2. 33 km de canalisations de distribution
3. 1753 branchements et compteurs
4. Rendement du réseau de distribution : 88,6% (idem 2022) - (objectif grenelle 2 : 67,45%)
5. Indice linéaire de pertes : 1,58 m³/jour/km (contre 1,68 m³/jour/km en 2022)
6. Taux d'interruption de service non programmé : 1,19% (idem 2022)

Chiffres clés – Prix du service :

SAINT AY Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2024	Montant Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2024	N/N-1
Part délégataire			91,91	98,34	7,00%
Abonnement			28,75	30,76	6,99%
Consommation	120	0,5632	63,16	67,58	7,00%
Part communale			33,60	67,20	100%
Consommation	120	0,5600	33,60	67,20	100%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0670	8,04	8,04	0%
Organismes publics			27,60	27,60	0%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2300	27,60	27,60	0%
Total € HT			161,15	201,18	24,84%
TVA			8,86	11,06	24,83%
Total TTC			170,01	212,24	24,84%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,42	1,77	24,65%

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

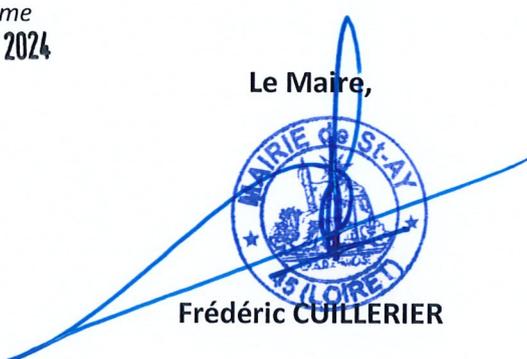
D'APPROUVER le Rapport annuel du délégataire pour le service public Eau potable ;

D'AUTORISER M. le Maire à transmettre les remarques et interrogations formulées par le Conseil municipal auprès du délégataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 11 JUIL. 2024

Le Maire,



Frédéric CUIILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 15 JUIL. 2024
Et de l'affichage le 15 JUIL. 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

